



**Gemeng
Biissen**

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que le Ministre du Travail a accordé par sa décision du 23 janvier 2024 (arrêté n° 1/2020/0545/164), l'autorisation pour la modification de l'autorisation 3/07/00853 et l'ajout d'un dépôt de pneumatiques et d'une cabine de peinture à la s.à.r.l. CARROSSERIE DE COCK sise à 3, ZAC Klengbousbierg à Bissen, section B, numéro cadastral 311/4309.

Conformément à la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal administratif appel contre l'autorisation susdite. Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement de Luxembourg ou de Diekirch, dans le délai de quarante jours qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Bissen, le 1^{er} février 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

